



La Ville vous informe

LE BIMENSUEL DE LA VILLE DE MATANE

Édition du 26 août 2007

www.ville.matane.qc.ca

ANNÉE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

En 2007, *Année de la sécurité routière*, la Ville de Matane vous rappelle que nous pouvons tous agir pour améliorer la sécurité sur nos routes. En respectant les limites de vitesse, nous pouvons réduire significativement les risques d'accidents. Automobilistes, motocyclistes, cyclistes et piétons, ensemble, faisons en sorte que nos déplacements soient source de plaisir et non d'inquiétude pour nous et nos proches. Ce faisant, nous améliorons notre qualité de vie.

RAPPEL CHANGEMENTS D'ADRESSES

De nombreux changements d'adresses ont été effectués le 20 novembre 2006. Tous les citoyens concernés ont été avisés des modifications apportées à leur adresse. Le nom « MATANE » doit notamment être utilisé dans l'adresse postale pour toutes les propriétés du territoire de la ville.

Dans la mesure où votre propriété est visée par un changement, il importe d'utiliser la nouvelle adresse attribuée. Les changements ont été nécessaires principalement en raison du fait que plusieurs rues avaient un nom identique ou présentaient des similitudes importantes. Cette situation était susceptible de causer de la confusion dans la livraison du courrier et pour les services d'urgence. Il s'agit d'une question de sécurité. De plus, vous êtes assuré de bien recevoir le courrier qui vous est destiné.

Si vous avez encore des changements à effectuer, faites-les rapidement.

Des modifications ont été apportées à la réglementation touchant la pratique de la chasse au cerf de Virginie. Cet automne, pour la chasse à l'arc, les chasseurs seront limités aux cerfs avec bois (mâles adultes). Cette restriction sera appliquée dans la zone de chasse 2 ainsi que dans les zecs du Bas-Saint-Laurent, Chapais et Owen, les réserves fauniques de Rimouski et Duchénier et les pourvoires de la zone. La chasse aux cerfs sans bois (biches et faons) est maintenant contingentée; seuls les détenteurs de permis spéciaux obtenus par tirage au sort en mai dernier sont autorisés. Ceci vaut pour les archers et les arbalétriers. Pour plus d'information, téléphonez au 418 727-3830 pour communiquer avec MM. Jean Lamoureux (poste 279) ou Bernard Bérubé (poste 251).



JOURNÉES DE LA CULTURE

Le conseil de Ville de Matane proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants, tout comme le fait le Gouvernement du Québec, dans le but de manifester concrètement l'attachement qu'elle porte à la culture. Plusieurs activités sont prévues. Surveillez vos hebdomadaires pour connaître les détails de la programmation ou contactez Sylvie Caron, au 562-2333, pour d'autres informations.



CHASSE À L'ARC ET ARBALÈTE AUTOMNE 2007

Des modifications ont été apportées à la réglementation touchant la pratique de la chasse au cerf de Virginie. Cet automne, pour la chasse à l'arc, les chasseurs seront limités aux cerfs avec bois (mâles adultes). Cette restriction sera appliquée dans la zone de chasse 2 ainsi que dans les zecs du Bas-Saint-Laurent, Chapais et Owen, les réserves fauniques de Rimouski et Duchénier et les pourvoires de la zone. La chasse aux cerfs sans bois (biches et faons) est maintenant contingentée; seuls les détenteurs de permis spéciaux obtenus par tirage au sort en mai dernier sont autorisés. Ceci vaut pour les archers et les arbalétriers. Pour plus d'information, téléphonez au 418 727-3830 pour communiquer avec MM. Jean Lamoureux (poste 279) ou Bernard Bérubé (poste 251).

IMPLANTATION DES BOÎTES AUX LETTRES RURALES

Dans certains secteurs de la ville, le courrier est déposé dans des boîtes aux lettres rurales installées près de la route. La municipalité a adopté une réglementation afin d'éloigner de la route ces boîtes aux lettres afin notamment de ne pas nuire aux activités de déneigement et d'entretien.

En bordure d'un chemin public pavé, les boîtes aux lettres rurales doivent être installées à une distance minimale de 2,5 mètres de la limite du pavage. Dans le cas d'un chemin public gravelé, les boîtes aux lettres rurales doivent être implantées à une distance minimale de 1,5 mètre du haut du talus qui borde le chemin.

Dans la mesure où ces normes ne sont pas respectées, la ville n'acceptera plus de réclamations si des dommages sont encourus aux boîtes aux lettres rurales dans le cadre des opérations d'entretien des chemins publics. La ville demande donc la collaboration des citoyens concernés par ces mesures. Si vous avez des questions à ce sujet, communiquez avec le Service de l'urbanisme au 562-2333.



RAPPEL – PAIEMENT DES TAXES

Le Service de la trésorerie rappelle aux propriétaires que la date limite du troisième et dernier versement pour le paiement des taxes municipales était le 22 août 2007. Afin d'éviter l'accumulation de frais d'intérêt (calculé annuellement au taux de 12%), ne tardez pas à régler votre compte. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de la trésorerie au 562-2333.

CIRCULATION INTERROMPUE ROUTE HARRISSON

Le Service de l'entretien du territoire de la Ville de Matane avise la population que la route Samuel-Harrison sera fermée à la circulation du 27 au 31 août 2007 inclusivement, pour effectuer les travaux de réfection du pont. Entre autres, les employés procéderont au remplacement des composantes de bois, ils referont le platelage (tablier du pont), les garde-corps, les poteaux, etc. Ils corrigeront aussi le drainage de la route aux approches du pont. Les travaux sont évalués à 32 000 dollars.

La Ville de Matane s'excuse pour tous les incon vénients que cela pourrait occasionner aux usagers et les remercie de leur compréhension.

RÉCUPÉREZ VOS PILES

La Ville de Matane a le plaisir de vous annoncer que les piles rechargeables et non rechargeables sont maintenant récupérées à l'écocentre de Matane, situé au 330 rue Yves-Bérubé. La récupération des piles est gratuite pour tous les résidents des municipalités assujetties. Des frais minimes sont demandés pour les entreprises des municipalités assujetties (0,03\$/kg) et pour les citoyens et entreprises de Sainte-Paule et de Les Méchins (0,06\$/kg) qui apportent leurs piles à l'écocentre.

Les piles rechargeables récupérées comprennent celles trouvées dans les outils sans fil, les téléphones cellulaires et sans fil, les ordinateurs portables, les caméscopes, les caméras digitales et les jouets télécommandés.

Les piles sont des résidus domestiques dangereux composés de métaux lourds et de métaux valorisables. Les piles ne doivent pas être jetées à la poubelle. La Ville de Matane vous remercie de protéger votre environnement.

